Séance publique du 23 février 2004

Délibération n° 2004-1693

commission principale :	développement économique
objet :	**Convention avec l'Association pour les relations et les études internationales, pour le programme 2004 des jeunes ambassadeurs de Lyon - Avenant n°1**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte :

L'Association pour les relations et les études internationales (AREI) a été créée sur l'initiative de quelques dirigeants d'entreprises, aidés par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon. L'AREI a initié, en 1999, le programme jeunes ambassadeurs.

Pour conforter le développement international de la métropole lyonnaise, l'action en faveur des étudiants étrangers a pour ambition de faire de ces étudiants, des ambassadeurs de Lyon dans leurs pays respectifs.

Des actions ont d'ores et déjà été menées dans le cadre de Lyon métropole innovante, en liaison avec les universités : soirée des étudiants étrangers en octobre dernier avec la ville de Lyon, guide du chercheur étranger.

L'action :

Ce programme a été lancé à titre expérimental en 1999 avec les quatre grandes écoles du pôle économique nord-ouest de Lyon, l'Aderly, la CCIL, l'Office de tourisme de Lyon et les TCL.

Son objectif est d'offrir aux étudiants étrangers la possibilité de découvrir le tissu économique régional et son potentiel scientifique, à travers un parrainage par un cadre ou dirigeant d'entreprise. En contrepartie des connaissances, des relations professionnelles et de l'accueil dont ils ont bénéficié, les jeunes ambassadeurs sont investis d'une mission de promotion des entreprises dans leurs pays respectifs. Le programme jeunes ambassadeurs est fondé sur un principe de réciprocité.

Le bilan des actions menées :

En 2001, l'action jeunes ambassadeurs a regroupé 120 étudiants de 25 nationalités et a concerné 80 entreprises, 9 grandes écoles. Quant à la promotion de 2003, elle a réuni, 115 étudiants représentant 39 pays. Une centaine d'entreprises, douze grandes écoles et universités ont contribué au succès de cette promotion.

Au-delà de ce bilan quantitatif, ce programme est positif car il permet :

- aux étudiants d'optimiser leur cursus lyonnais, d'atteindre une véritable dimension internationale,
- de constituer un vivier de qualité pour les recrutements de futurs salariés pour les entreprises de l'agglomération,
- de rapprocher les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur,
- d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers et leur permettre de se constituer un réseau local,
- de construire une communauté de personnes qui maintient le contact avec l'agglomération, à travers notamment le site web de l'association,

- de modifier l'image de l'agglomération, de montrer son ouverture économique et culturelle sur le monde, ainsi que son potentiel économique et d'enseignement,

- de concrétiser des partenariats internationaux initiés par des binômes coaches-jeunes ambassadeurs.

Les projets pour 2004 :

Forte de quatre années d'organisation réussie, l'AREI envisage le développement de son action sur les bases suivantes : suivi et animation du réseau, développement du site internet pour mieux fidéliser les jeunes ambassadeurs à la ville de Lyon une fois leurs études finies, accroître le nombre d'entreprises participantes pour augmenter le nombre de coaches donc de binômes.

Le partenariat et le budget :

Le budget est de 140 000 €, répartis de la manière suivante :

- 54 % frais de personnel,
- 9 % de frais de structure,
- 37 % dédié à la communication.

Les cotisations et le mécénat représentent environ un tiers du budget, l'autre partie étant financée par des fonds publics. Le Conseil régional apporte 30 000 € et le Conseil général 12 000 €.

Le développement de ce programme s'inscrit dans les objectifs de la Communauté urbaine en matière de développement économique et contribue au rayonnement de son image internationale, aux rapprochements de l'enseignement supérieur avec les entreprises locales.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'établir un avenant avec l'AREI pour le programme d'actions 2004. La participation de la Communauté urbaine pour cette année 2004 est arrêtée à 30 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la convention avec l'AREI ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention avec l'association pour les relations et les études internationales pour le programme d'actions 2004.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante de 30 000 € sera imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,